

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-012bis

Annule et remplace la décision n°2024-012
du 08 mars 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché portant réhabilitation du centre touristique de l'Abeille lot 2-piscine ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec :

AQUA SERVICE

ZAC du Mazeaud rue Robert Margerit
19100 BRIVE LA GAILLARDE

ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve l'avenant portant :

Equipement complémentaire bassin intérieur : Traitement d'eau et mise en œuvre d'un déchloramineur par lampes UV modèle UVDECHLO 90 (marque UV Germi).

Fourniture et mise en œuvre d'un by-pass hydraulique en diamètre 110mm

Eclairage bassin intérieur : Fourniture et mise en œuvre d'un projecteur LED blanche (niche+spot+pass-cable. Selon devis de AQUA SERVICE du 28 novembre 2023.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE

L'avenant contient une incidence financière des montants suivants :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 14 150,00 euros
- Montant TTC : 16 980,00 euros

% d'écart introduit par l'avenant : 11.66 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 135 525,80 euros
- Montant TTC : 163 630,96 euros

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240308-DEC2024012BIS-AI



ARTICLE 4 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 08 mars 2024
Le président,
Pierre Chevalier

